



REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE-PRESIDENTE N° DDVP-2026-53

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONTRAT ENGAGEMENT ATELIERS EQUILIBRE ALIMENTAIRE ET CONFERENCES SANTE

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.8 du 20 mai 2026 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant l'opportunité de faire intervenir un prestataire pour assurer une animation auprès des résidents de la Calamine,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec Madame Mélissa DEL GAIA une convention de prestation pour 6 séances d'atelier d'équilibre alimentaire et conférences santé au sein de la résidence La Calamine, qui se tiendront de septembre à décembre 2026, pour un montant total de 1 140 €.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécourse Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le

22 SEP. 2026

La Vice-Présidente du CCAS

Sandrine DESROCHES-AFCHAIN

Publication 22/09/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDVP-2026-53 DEL GAIA CONTRAT ENGAGEMENT ATELIERS EQUILIBRE ALIMENTAIRE LA CALAMINE

Date de transmission de l'acte : 22/09/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/09/2026

Numéro de l'acte : 26_01171 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20260922-26_01171-CC

Date de décision : 22/09/2026

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)
1.4.2.3. Autres